

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2026

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

Qui ont délibéré : 11

Étaient présents : ARCHER Jean-Paul, AVONT Elise, BRUN Sylvain, CHASTEL Annie, CUSSAC Jean-Claude, GAUTHIER Christelle, GAUTHIER Yves, HERMIER Pascale, JOHANNY Pascal, LUTHAUD Coline, SUREL Jérémy

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ARCHER Jean-Paul, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Mr CUSSAC Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

• Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du conseil municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret à cette nomination comme le permet l'article L2121-21, dernier alinéa du CGT
- **Nomme** CUSSAC Jean-Claude pour remplir ces fonctions.

Ont pris part au vote : pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0

• Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, préalablement transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2026.

Ont pris part au vote : pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0

• Location de la parcelle cadastrée section AK n°35

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la parcelle cadastrée **section AK n°35**, appartenant au domaine privé de la commune, a fait l'objet d'une demande d'utilisation par **Monsieur BONNEFOI Serge**.

Après avoir refusé la vente en l'absence de besoin constructif, le Conseil municipal a examiné la possibilité de louer la parcelle à l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser la location** de la parcelle cadastrée AK n°35 à Monsieur BONNEFOI Serge.
- **De fixer** le montant du loyer annuel à 50 €.
- **De charger** Monsieur le Maire de signer le contrat de location et de définir les modalités d'occupation, d'entretien et de renouvellement.
- **De préciser** que toute modification future (vente, changement d'usage, révision du tarif, etc.) devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Ont pris part au vote : pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0

• Révision du tarif de l'eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le tarif de l'eau potable n'a pas été révisé depuis 2021, malgré l'évolution des coûts liés à l'exploitation et à l'entretien du réseau.

Il expose que des travaux importants sont programmés sur les infrastructures d'alimentation en eau, lesquels engendreront des frais récurrents pour la commune.

Il précise également que les recettes de fonctionnement du service d'eau reposent exclusivement sur la vente d'eau, ce qui rend nécessaire une adaptation du tarif afin d'assurer l'équilibre financier du service.

Après échanges, il est proposé la tarification suivante :

- De 1 à 100 m3.....0,70 €
- De 101 à 500 m3.....0,60 €
- De 501 m3 et plus.....0,40 €

Le tarif de l'abonnement compteur est fixé à 60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'augmentation du tarif de l'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2027.
- **Fixe** les nouveaux tarifs applicables pour la facturation 2027.

Ont pris part au vote : pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0

• **Convention de déneigement 2026-2027**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le déneigement de la commune est assuré par un prestataire unique, à savoir le **GAEC DES CHAMBOUTTINES**.

Il précise que, compte tenu de la conjoncture actuelle, notamment l'augmentation importante du coût du carburant, il a été nécessaire de **réviser les tarifs de déneigement** pour la saison hivernale 2026-2027.

Les nouveaux tarifs actualisés, applicables pour la saison à venir, sont les suivants :

- **Raclage /sablage : 90 € HT / heure**
- **Fraiseuse : 220 € HT / heure**
- **Balayage : 70 € HT / heure.**

Monsieur le Maire propose de **renouveler la convention** liant la commune au **GAEC des Chambouttines**, sur la base de ces tarifs révisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** de renouveler la convention de déneigement avec le GAEC des Chambouttines aux tarifs actualisés,
- **Prend acte** que ces tarifs tiennent compte de l'évolution du coût du carburant et des charges d'exploitation,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Ont pris part au vote : pour : 10 - contre : 0 - abstention : 0 - n'a pas pris part au vote : 1 (LUTHAUD Coline)

• **Demande de subvention CAP 43 2026 : Travaux de voiries communales**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet - Travaux de voiries communales pour l'année 2026 - Enrobé.

Un devis estimatif a été établi pour montant total de **133 652,50 € HT** qui se détaille comme suit :

ESCUBLAC – Place du Couvige.....	14 248,00 €
ESCUBLAC – VC3	41 740,00 €
LE THORD – VC4	48 720,50 €
LE NOUVEAU MONDE – Route de la Plage	7 570,00 €
CHAMBOUTTINES – U1.....	13 659,50 €
SAINT-HAON – Ruelle des Oiseaux	7 715,00 €

Total : 133 652,50 €

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les modalités du dispositif départemental « CAP 43 – Communes ». Dans ce cadre, la commune de Saint-Haon pourrait solliciter un financement départemental pour le projet précédemment exposé.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financements sollicités	Montant H.T.	%
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, AMO		Département CAP 43 – Communes.	36 042,00	26,97
Travaux	133 652,50	Etat : DETR 2026	26 730,00	20,00
<u>Acquisitions foncières et immobilières</u>		Région :		
Matériels, petit équipement		Europe :		
Autre :		Autre :		
		Autofinancement :	70 880,50	53,03
TOTAL	133 652,50	TOTAL	133 652,50	100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet présenté par Monsieur Le Maire concernant le projet de Travaux de voiries communales 2026 - Enrobé,
- **Sollicite** une aide départementale à hauteur de **36 042,00 €** dans le cadre du dispositif départemental « **CAP 43 – Communes** »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier et l'autorise à signer la convention relative à l'octroi de la subvention qui sera établie pour ce projet.

Ont pris part au vote : pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0

• **Remboursement de dépenses engagées par Madame Christelle GAUTHIER dans le cadre des incendies des 5 et 6 juillet 2026**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les 6 et 7 juillet 2026, la commune de Saint-Haon a été touchée par d'importants incendies nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers ainsi que la mobilisation de plusieurs agriculteurs pour la mise en sécurité des secteurs menacés.

Dans l'urgence de la situation, Mme Christelle Gauthier, élue municipale, a procédé à l'achat de provisions alimentaires et d'eau destinées à soutenir les pompiers et les agriculteurs mobilisés. Ces achats ont été réglés sur ses fonds personnels, pour un montant total de **220,94** euros, justificatifs à l'appui.

Le Maire précise que ces dépenses ont été engagées dans l'intérêt direct de la commune et dans le cadre de la gestion de crise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de rembourser à Mme Christelle Gauthier la somme de **220,94** euros, correspondant aux achats de provisions effectués les 6 et 7 juillet 2026 pour les besoins des équipes mobilisées lors des incendies.
- **Autorise** le Maire à procéder au mandatement de cette dépense sur le budget communal, au compte 60623, selon la nomenclature comptable applicable.

Ont pris part au vote : pour : 10 - contre : 0 - abstention : 0 - N'a pas pris part au vote : 1 (GAUTHIER Christelle)

• **Achat du livre « Saint-Etienne, ma ville » pour la bibliothèque municipale**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune peut décider de procéder à l'achat de livres pour la bibliothèque.

L'acquisition sera orientée sur le livre « Saint-Etienne, ma ville »

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** l'achat du livre « **Saint-Etienne, ma ville** » auprès d'un particulier à M. Jean-Louis MICHEL domicilié au 2 route de Sainte-Ferréole - Saint-Médard 43340 SAINT-HAON.
- **Décide** d'engager une dépense de 20.00 euros pour l'année 2026 et précise que cette dépense sera imputée au compte 6064 « Fournitures non stockées – Fournitures administratives ».

Ont pris part au vote : pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Convention de mise à disposition du terrain de football municipal de Ribains entre la commune de Saint-Haon et l'association sportive de Saint-Haon

Le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition du terrain de football municipal de Ribains a été signée le 31 juillet 2026 entre la commune de Saint-Haon et l'Association sportive de Saint-Haon.

Convention de mise à disposition du terrain de football municipal de Ribains entre la commune de Landos et la commune de Saint-Haon

L'Association sportive de Saint-Haon ayant désormais signé sa convention, les communes de Landos et de Saint-Haon peuvent à présent procéder à la signature de la convention de mise à disposition du terrain de football municipal de Ribains.

Repas des aînés : choix du menu

Le menu retenu pour le repas des aînés du 15 novembre comprend un kir avec toasts, une assiette basse-cour en entrée, un fondant de bœuf aux morilles accompagné d'un trio de carottes marbré et d'un mille-feuille de pommes de terre, puis fromages ou faisselle et en dessert un café gourmand.

Projet sur le réseau d'eau : compte rendu établi par AB2R

Le Maire présente aux élus le compte rendu établi le 20 juillet 2026 par AB2R, précisant que les trois secteurs du réseau d'eau à reprendre en priorité sont Le Monteil, Escublac et Mazemblard.

Acquisition d'un vidéoprojecteur

Les élus approuvent l'achat d'un vidéoprojecteur pour un montant de 499 € TTC.

Devis CHAUVET Electricité : accident poteau éclairage public le Bourg

Le Maire informe le Conseil que le devis Chauvet n'est plus d'actualité. La réparation du poteau d'éclairage public relève désormais du SDE, et un nouveau devis est attendu.

Devis CHAUVET Electricité : Eglise du Cros

Les élus approuvent le devis de l'entreprise Chauvet pour un montant de 1 555 € HT.

Pose d'un poteau complémentaire dans le hameau des Souils

Les élus se sont prononcés favorablement pour la pose d'un poteau électrique complémentaire dans le hameau des Souils, afin de renforcer la ligne électrique reliant un bâtiment agricole à une habitation.

Passage de l'épareuse dans les chemins

Les élus, Jérémy, Jean-Claude et Yves, proposent de parcourir les chemins des villages afin d'organiser le passage de l'épareuse.

Cérémonie des jeunes diplômés : date à définir

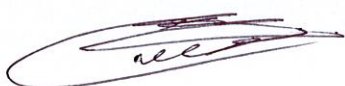
Le Conseil fixe la cérémonie des jeunes diplômés au 30 octobre 2026 à la salle socio-culturelle et prévoit, en parallèle, une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^h30.

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 23 octobre 2026

Observations ou remarques

Le secrétaire de séance,
CUSSAC Jean-Claude



Le Maire,
ARCHER Jean-Paul

